



## **ARRÊTÉ**

portant nomination au comité technique ministériel de l'éducation nationale

**Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011- 184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'État ;

Vu le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges au comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 portant nomination au comité technique ministériel de l'éducation nationale ;

**ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 27 décembre 2018 susvisé est modifié comme suit :

- I. Au titre de la fédération syndicale unitaire (FSU) :
  - a) Nathalie ANDRIEUX-HENNEQUIN est désignée en qualité de représentant titulaire en remplacement de Carole POURVENDIER
  - b) Brigitte STREIFF est désignée en qualité de représentant suppléant en remplacement de Nathalie ANDRIEUX-HENNEQUIN.

Fait à Paris, le **05 NOV. 2021**

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports,  
et par délégation

La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines

Florence DUBO